

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> MARS 2011 À 18 h 30**

L'an deux mil onze, le mardi 1<sup>er</sup> mars, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 18 février 2011, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

**PRÉSENTS** : J. TISSANDIER, P DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A CLÉMOT, E GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

**ABSENTS EXCUSÉS** : J. ARNAUD (qui a donné pouvoir à Pierre DESTRIEUX) et MG de SAMIE (qui a donné pouvoir à Carmen MARC).

Madame Carmen MARC a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 28 janvier 2011 a été approuvé à l'unanimité.

**2011/03/01 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2010 par Monsieur Pierre DESTRIEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Julien TISSANDIER :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**INVESTISSEMENT**

Report déficitaire 2009	- 32 315,80
Dépenses	174 130,76
Recettes	230 011,44
Résultat cumulé	23 564,88

**FONCTIONNEMENT**

Report excédentaire 2009	18 239,54
Dépenses	205 640,41
Recettes	221 645,01
Résultat cumulé	34 244,14

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2011/03/02 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,
  - après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010,
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2011/03/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2011, le Compte administratif pour 2010 qui présente les résultats figurant sur le tableau en annexe,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) : 23 564,88 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) : 22 545,12 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 11 699,02 €

### **2011/03/04 - CIMETIÈRE**

Suite à l'adoption du règlement intérieur du cimetière, il convient de mettre à jour le tarif des concessions. Le prix des concessions proposé est :

- Concession trentenaire : 50 €/m<sup>2</sup>
- Concession cinquantenaire : 80 €/m<sup>2</sup>
- Urne : 0,65 x 1,00 (art. 6) 30 ans 40 € l'unité
- Urne : 0,65 x 1,00 (art. 6) 50 ans 70 € l'unité
- Dépotoire : tarifs selon article 7 du règlement intérieur.

Le conseil souhaite étudier, voire réviser, ces montants. Les montants seront adoptés lors de la prochaine réunion.

### **2011/03/05 - RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CRCA-CMDS**

**Motif de l'emprunt** : Prêt relais de trésorerie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la CRCA-CMDS décide :

**Article premier** : Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la CRCA-CMDS le renouvellement d'une ligne de trésorerie, au 1<sup>er</sup> juin 2011, de la somme de 70 000 € pour une durée de 12 mois, indexée sur le T4M majorée d'une marge invariable de 1,55 % et dont le remboursement s'effectuera avant le 1er juin 2012. Les frais de dossier s'élèvent à 0,15 % du montant avec un minimum de 150 € TTC, frais négociés à 90 € TTC.

**Article 2** : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

### **2011/03/06 - BUREAU DE VOTE DES 20 ET 27 MARS 2011 (CANTONALES)**

Chacun s'est positionné pour assurer une permanence de 8 h à 18 h.

### **2011/03/07 - RESTRUCTURATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'état de vétusté de ce bâtiment qui a dûment été constaté par la commission « Bâtiments » du 28 octobre 2010.

Cet immeuble construit en 1961 est classé par la commune en « loyer libre ». La municipalité a choisi d'offrir ces logements à des familles monoparentales.

Le conseil municipal décide d'engager une restructuration globale de cet immeuble, à savoir :

- remplacement de toutes les ouvertures avec double vitrage, y compris les volets
- isolation des murs intérieurs et extérieurs
- mise en œuvre d'isolant dans les combles
- installation de poêle à pellets
- mise aux normes des installations électriques.

Cet investissement est indispensable afin de répondre aux règles d'économie d'énergie et du développement durable.

Le coût de ces travaux chiffré par le Centre d'Aide au Logement (CAL) s'élève à :

- Logement n° 1 : HT 21 500 €
- Logement n° 2 : HT 41 100 €

**TOTAL HT 62 600 €**

Compte tenu de la situation financière de la commune, je sollicite :

- une subvention exceptionnelle de l'État accordée sur le programme 122 - action 01 au titre du Ministère de l'Intérieur
- une subvention du Conseil Général au titre du Fonds de Revitalisation des Petites Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prévoira au budget primitif 2011 ces dépenses dont le financement peut être estimé à :

- Conseil Général 25 % : 15 650 € (subvention sollicitée non attribuée)
  - Ministère de l'Intérieur 50 % : 31 300 € (subvention sollicitée non attribuée)
  - Fonds propres ou emprunt 25 % : 15 650 €
- charge Monsieur le Maire de présenter les demandes de subvention
  - autorise Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

### **2011/03/08 - RESTRUCTURATION SALLE ASSOCIATIVE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'état de dégradation de la couverture de la salle associative de la commune qui a été construite il y a plus de 40 ans en « EVRITE ». Il n'est plus possible de réparer cet ouvrage contenant de l'amiante.

Ce bâtiment recevant du public et notamment les activités des clubs sportifs et culturels de la commune, il est nécessaire de :

- désamianter le local,
- reconstruire la couverture en tuiles coloragri-flamme,
- revoir l'évacuation des eaux pluviales,
- réparer les dégâts occasionnés par les différentes fuites.

Cette réhabilitation est urgente mais le budget de la commune ne peut pas faire face à un tel investissement estimé à environ 31 280 € HT.

Nous devons demander le concours financier à nos partenaires : l'État, la Région, le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- d'engager les travaux,
  - de présenter les demandes de subvention,
  - de prévoir au budget les dépenses dont le financement sur le HT est estimé à 31 280 €, soit :
- |                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| • État/DETR : 25 + 6 % du HT soit    | 9 697 € |
| • Conseil Régional : 20 % du HT soit | 6 256 € |
| • Conseil Général : 30 % du HT soit  | 9 384 € |
| • Fonds propres                      | 5 943 € |

et charge Monsieur le Maire de signer tout document concernant ce dossier qui est très urgent.

### **2011/03/09 - ADHÉSION ADELFA ET SIEMLFA 17 (SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET ÉTUDE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX ATMOSPHÉRIQUES)**

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLFA). La cotisation est fixée annuellement par le Conseil Syndical du SIEMLFA au prorata du nombre d'habitants (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année), de la surface en vigne (déclaration annuelle de récoltes) et de la SAU hors vignes (données du dernier RGA connu).

Cette cotisation volontaire sera inscrite au BP 2011 et sera imputée au compte 6281 de la section de fonctionnement.

### **2011/03/10 - DROITS DE PLANTATION**

Les conseillers généraux du département ont adressé en mairie, pour information, une motion par laquelle ils s'opposent à la libéralisation des droits de plantation prévue par le Règlement européen n° 479/2008 et ce pour défendre l'avenir et le développement de la filière viticole du Cognac.

Chacun peut s'informer directement sur le site <http://www.avenir-droitsdeplantation.com/> où des pétitions sont à disposition pour ceux qui souhaitent soutenir cette action.

### **2011/03/11 - DÉGRADATIONS AIRE DE LOISIRS**

Une plainte contre X a été déposée à la gendarmerie pour dégradation et vandalisme à l'aire de loisirs (kiosque et cuisine). L'enquête est en cours.

### **2011/03/12 - GRATIFICATION STAGIAIRE**

La commune a accepté de recevoir un jeune du CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) de Saintes pour un stage pratique en entreprise (d'une durée totale de 5 semaines), dans le cadre de sa formation professionnelle (CAPA Travaux paysagers). Ce stagiaire a porté beaucoup d'intérêt et d'application aux tâches qui lui ont été confiées. Il a rempli sa mission avec ponctualité et rigueur.

Pour le remercier et l'encourager dans son parcours professionnel, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui octroyer 2 cartes cadeaux d'une valeur de 50 € chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

#### **Signatures :**

J. TISSANDIER

P. DESTRIEUX p/o J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

E. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

C. MARC p/o MG de SAMIE

JP VELEZ